

Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, le 29 décembre 2016

Sécheresse et inondation : pas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes jurassiennes

La préfecture du Jura informe que 2 arrêtés interministériels du 22 novembre 2016 portant reconnaissance de **l'état de catastrophe naturelle** ont été publiés au Journal Officiel de la République française du 27 décembre 2016.

Le premier arrêté concerne **les communes qui n'ont pas été reconnues** en état de catastrophe naturelle :

Au titre de la sécheresse et de la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 :

- Recanoz

Au titre de la sécheresse et de la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015 :

- Annoire,
- Beaufort,
- Belmont,
- Champvans,
- Chaumergy,
- Chaussin,
- Condamine,
- Damparis,
- Le Deschaux,
- Desnes,
- Dole,
- Les Essard-Taignevaux,
- Longwy-sur-le-Doubs,
- Lons-le-Saunier,
- Monnières,
- Montmorot,
- Nance,
- Neublans-Abergement,
- Oussières,
- Saint-Amour
- Saint-Aubin
- Saint-Cyr-Montmalin,
- Saint-Didier
- Tavaux,

PRÉFECTURE DU JURA

8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :
consultez notre site internet
www.jura.gouv.fr, rubrique
« horaires »



@Prefet39

- Véria,
- Villers-les-Bois
- Villevieux

Le second arrêté concerne **une commune qui n'a pas été reconnue** en état de catastrophe naturelle au titre des **inondations et coulées de boue du 18 juin 2016** :

- Choisey

Par ailleurs, la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de Choisey, portant sur le phénomène de *mouvement de terrain* du 18 juin 2016, fera l'objet d'une décision ultérieure.

PRÉFECTURE DU JURA

8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :
consultez notre site internet
www.jura.gouv.fr, rubrique
« horaires »



@Prefet39